

## INFORMATIONS SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE 2023-2024

### FONCTIONNEMENT:

Le service de restauration fonctionne avec un **système de gestion informatisée** : **tous les élèves qui prennent des repas, même un seul dans l'année, doivent posséder un badge** à code barre numéroté. Ce badge ouvre un compte personnel à chaque élève et lui permet l'accès à la salle de restaurant s'il est approvisionné. A chaque passage, le lecteur indique le montant restant sur le compte de l'élève. Si ce dernier est débiteur, le tourniquet reste bloqué jusqu'à l'intervention d'un assistant d'éducation.

**Le badge est obligatoire car permet l'accès à l'établissement et à la restauration dès septembre 2023. Ce badge sera renouvelé chaque année et le coût sera inclus dans la facturation annuelle.**

### **Il y a 2 points de restauration principaux:**

- 1) Une **restauration traditionnelle** au prix de **6€75** : le **SELF** – service ouvert à tous les élèves. Le repas est constitué d'une entrée, d'un plat chaud garni, d'un laitage et d'un dessert. L'accompagnement du plat est servi à volonté.
- 2) Une **restauration rapide** au prix de **6€65** : réservée aux élèves du **lycée professionnel, de Première et Terminale Générale et Technologique**. Cette restauration fournit 2 choix :
  - 1 - la **CAFETERIA** : qui propose **une formule « Equilibre & Co »** sans boisson sucrée:
    - \* **Booster** (quiche, pizza, panini, sandwiches chauds + salade ou frites + laitage ou fruit).
  - 2- le **FOOD'EMILIE** : qui propose **trois formules** :
    - \* **Formule Plat du Jour** (féculent + protéines) = 1 Box plat du jour + 1 yaourt + 1 gâteau ou 1 fruit
    - \* **Formule GO** = 1 sandwich froid + 1 chips + 1 yaourt + 1 dessert au choix ou 1 fruit frais
    - \* **Formule GREEN** = 1 salade complète (féculent + protéines) + 1 yaourt + 1 pâtisserie + 1 fruit

Attention : pour accéder à ces espaces, **l'élève doit obligatoirement avoir son badge et du crédit sur le compte**, aucune intervention manuelle n'étant possible. De plus, ces espaces sont fermés le mercredi, au mois de juin; en fonction de certains événements, le chef d'Etablissement se réserve le droit, ponctuellement, de ne pas ouvrir la cafétéria.

**Les restaurants sont ouverts de 11H30 à 13H45** et ne fonctionnent pas le samedi.

**Le mercredi**, les repas seront servis **uniquement au SELF - service au prix de 6€65 pour tous les élèves.**

**Les élèves qui choisissent l'option « Externe » et qui souhaitent déjeuner seront facturés 7€20 le repas** (tarif unique).

**Pour les Apprentis, le tarif du repas est 3€50** (tarif unique).

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES:

**D'une année sur l'autre**, les soldes sont conservés. Les comptes doivent être approvisionnés pour la rentrée.

Il est important que tous les badges des anciens et des nouveaux élèves soient crédités **d'un minimum de 10 repas soit 67€50 avant la rentrée.**

- **Les badges des élèves seront distribués à partir du 4 septembre 2023**, selon leur date de rentrée (**remis uniquement aux élèves ayant fait la photo au sein de l'établissement**)

Pour effectuer le paiement des repas par chèque ou espèces une permanence sera assurée au bureau 13 (auprès de Mme ELLENG) le **30, 31 août et le 1<sup>er</sup> septembre de 15h30 à 17h30.**

**Si vous ne pouvez pas vous déplacer, utilisez le service de paiement en ligne [emilie31.parentdeleve.net](http://emilie31.parentdeleve.net) (uniquement pour le paiement des repas).** Ce site sera fermé certains jours fin août pour la clôture comptable, la mise à jour des tarifs et l'ouverture de la nouvelle année.

**Les paramètres de connexion seront envoyés par SMS en début septembre.**

Le règlement des repas s'effectuera **par chèque libellé au nom de OGGS EMILIE DE RODAT portant OBLIGATOIREMENT au dos le NOM, LE PRENOM ET LE NIVEAU DE LA CLASSE DE L'ELEVE.**

**Pour le renouvellement du crédit repas en cours d'année**, les chèques ainsi libellés, peuvent être déposés **SANS ENVELOPPE** dans la boîte aux lettres devant le bureau 13.

**AUCUNE SOMME EN LIQUIDE NE DOIT ETRE DEPOSEE DANS LA BOITE AUX LETTRES.**

Les règlements en espèces seront déposés et enregistrés aux récréations de 9h55 et de 15h50 et en présence de l'élève.